



**Conseil communal  
Penthalaz**

---

**Séance du 8 décembre 2008**

**Composition du bureau**

Monsieur Alain Pellet, vice - président,  
Mmes Corinne Borgeaud et Sandrine Berthoud, scrutatrices  
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20h15

\* \* \*

Monsieur Alain Pellet, vice-président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mme la Syndique, à Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à M. J.-D. Bonny, boursier communal ainsi qu'au public présent.

Opérations préliminaires :

**a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.**

Membres présents : 46 Membres excusés : Mmes Sandrine Stoller et Dominique Von der Mühl

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

**b) Adoption du procès-verbal :**

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2008 :  
La lecture n'en est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

**c) Lecture du courrier adressé au Conseil.**

M. Alain Pellet, vice-président, donne lecture de la lettre de démission, au 30 novembre 2008, du poste de Présidente du Conseil communal de Penthalaz de Mme Isabelle Gay-Crosier qui, par son élection tacite, rejoint la Municipalité.

Il passe ensuite à la lecture de la lettre de démission de Conseiller communal de M. Naïm Ben Khelifa, également au 30 novembre 2008 ; celui-ci quittant la Commune.

**d) Communications de la Municipalité.**

**Mme Isabelle Hautier-Charrotton**, Syndique, donne les informations suivantes :

Tout d'abord la date du prochain Conseil communal fixée au lundi 26 janvier 2009.

Pour répondre à la question posée par M. Fr. Bachmann, lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre dernier : concernant les panneaux d'entrée du village, tout le monde aura pu le

constater, la Commune a dû les modifier en indiquant « Penthalaz » en premier lieu, ainsi que « Cossonay-Gare » entre parenthèses, en-dessous.

Pour ce qui est des relations avec la commune de Cossonay-Ville, les Municipalités respectives ont décidé de mettre un terme à cette «guéguerre» afin de renouer le dialogue et de collaborer dans un climat plus confiant que celui qui a prédominé jusqu'à aujourd'hui.

La commune de Penthalaz compte parmi ses citoyens un champion en la personne de M. Mike Chavanne qui a remporté la 5<sup>ème</sup> place lors du championnat du monde junior de judo, à Bangkok ! Très belle performance ! A cette occasion la Municipalité, en collaboration avec l'USL, a souhaité marquer l'événement en organisant une petite cérémonie à son intention.

Au sujet du giratoire, le Service des routes va rejeter l'opposition y relative, tel que proposé dans le préavis No 35-2008 approuvé par les membres du Conseil communal dans sa séance du 16 juin 2008.

Toutefois l'opposant peut encore recourir au Tribunal de la Cour Civile (anciennement Tribunal Administratif).

En ce qui concerne les expropriations, des conventions seront signées avec les personnes concernées ; en cas de non accord, le Tribunal des Expropriations sera saisi.

**M. Yvan Rochat**, Municipal, renseigne l'assemblée sur les points suivants :

**- Lisières de forêts**

La Municipalité a fait tailler les lisières de forêts et procédera durant l'hiver à une coupe de bois, de manière à contrôler l'emprise de la forêt sur les parcelles agricoles et respecter les limites du cadastre.

**- Martelage et coupe de bois**

La coupe de bois concernera les lisières de forêts des régions de la Vieille Venoge et en « Riez » (le long de la Molombe).

Il s'agit uniquement de feuillus qui seront débités en majorité en bois de feu et vendus au printemps lors de la traditionnelle mise de bois.

**- Fanfare « La Villageoise »**

Depuis de nombreuses années la fanfare « La Villageoise » dispose de locaux sur le site de Venoge-Parc pour ses répétitions.

En raison de travaux de transformations ces locaux ne sont plus disponibles. La Municipalité met à disposition de la fanfare l'aula du collège du Cheminet.

**- Installations de chauffage**

La Municipalité a chargé la maison Techbat Lugrin de procéder à une analyse des installations de chauffage et ventilation du collège du Cheminet.

Cette même entreprise analysera les 11 chaudières communales.

Il est envisagé d'établir un contrat d'entretien pour ces installations, de manière à veiller au bon fonctionnement de celles-ci.

**- Edicule public**

Suite à l'installation d'un urinoir à l'édicule public, l'économie d'eau est impressionnante :

- en 2006 la consommation s'élevait à 1500 m3

- en 2007 à 1200 m3

- en 2008 à 55 m3 (y compris l'arrosage des fleurs aux abords du Verger !).

**- Divers**

M. François Delessert ne désirant plus exploiter les parcelles agricoles communales, celles-ci ont été redistribuées entre les autres agriculteurs de la Commune.

A noter encore que les stores de la buvette du Verger ont été changés de manière à être en conformité avec la loi.

**M. Yves Jauner**, Municipal, parle d'abord des jubilaires de la Commune.

Il s'agit des personnes suivantes :

Mme Marguerite Klingele, centenaire (04.11.08)

A fêté ses 90 ans : Mme Emma Burnat (03.10.08)

Ont fêté leur 50 ans de mariage :

- Mme et M. Lydie et Guy Messeiller
- Mme et M. Monique et Michel Champendal
- Mme et M. Monika et Otto Baeriswyl
- Mme et M. Doris et Roger Chollet

#### **ASICoPe / Ecole**

Le règlement du conseil d'établissement a été accepté par la DGEO.

Le conseil d'établissement composé de 20 membres est divisé en 4 groupes.

Sont représentés à parts égales au sein de ce conseil : des représentants des autorités intercommunales, des parents d'élèves, des représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement et des représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement scolaire.

#### **Bibliothèques scolaires**

La nouvelle loi sur la subvention exige une nouvelle forme de convention liant l'Etat avec les communes. Penthaz, Penthalaz et Daillens ont décidé de maintenir une bibliothèque publique et de ne pas entrer en matière au niveau de la convention avec l'Etat.

Un projet proposé à l'établissement scolaire primaire est en cours afin de prévoir des ouvertures pour la partie scolaire.

#### **Cantine/réfectoire scolaire**

Lors de la réunion des 3 communes (Penthaz-Penthalaz-Daillens), celles-ci ont décidé de s'associer afin d'étudier la possibilité d'accueillir, pour le repas de midi, des élèves scolarisés dans le cycle primaire. A cet effet, un sondage a été envoyé aux parents des élèves concernés.

#### **LAJE (Loi d'Accueil de Jour des Enfants)**

Le dossier de reconnaissance du réseau de Cossonay nommé AJERCO, a été reconnu par la FAJE. Son entrée en vigueur sera effective au 1er janvier 2009.

Ce réseau composé de 44 mamans de jour et de 3 garderies sera géré par le Centre Social Régional (CSR) d'Orbe- La Vallée.

#### **ARAS (Association Romande des Assurances Sociales)**

Les statuts de l'ARAS modifiés lors du dernier conseil intercommunal ont enfin pu être validés par les 60 Communes membres de l'association.

Les modifications portaient notamment sur la durée de retrait d'une Commune membre et sur l'adjonction des buts optionnels, au sens de la Loi sur les Communes, pour l'application et la gestion de réseau LAJE, à savoir le réseau AJERCO et AJOVAL.

**M. Frédy Mast**, Municipal, parle des affaires en cours suivantes :

- Changement des compteurs d'eau potable : à ce jour tous les compteurs d'eau potable ont été changés, ce qui a représenté deux mois de travail à 2 personnes pour 500 compteurs.

Précisions pour la facturation : les anciens compteurs ont été relevés le jour du changement et les m3 d'eau indiqués ont servis à établir la facture pour 2008. Le chef des Services extérieurs a effectué un relevé des nouveaux compteurs **le 24 novembre 2008** et c'est dès cette date que les m3 d'eau consommée entrent en compte pour la facturation de 2009. Entre le jour du changement du compteur et le 24 novembre 2008, l'eau consommée n'a pas été comptabilisée !

- Assistant de police

Monsieur Thierry PAREL, assistant de police, a suivi avec succès le cours obligatoire mis sur pied par la Gendarmerie cantonale. Dès maintenant il peut sévir sur le territoire communal pour tous les problèmes liés au stationnement, à la circulation interdite sur les chemins vicinaux et peut également relever toutes les infractions au nouveau Règlement de police. Il pourra porter l'uniforme et faire de la prévention aux abords des

écoles ! Ses rapports seront traités par la Municipalité,

Le vice-président remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

## **1. Assermentation d'une nouvelle Municipale.**

Conformément à la loi, M. Alain Pellet, vice-président procède à l'assermentation de la nouvelle Municipale, Mme Isabelle Gay-Crosier.

Cette dernière est félicitée par le vice-président et chaleureusement applaudie par l'assemblée. Mme I. Gay-Crosier prend la parole afin de remercier les membres du Conseil communal pour leur confiance et les nombreux messages d'encouragements et de soutien déjà reçus. Elle a accepté cette nouvelle fonction afin de pouvoir s'engager encore plus dans la vie de la Commune.

## **2. Election du nouveau Président du Conseil.**

M. Alain Pellet, 1<sup>er</sup> vice-président, cède sa place à M. Daniel Traini, 2<sup>ème</sup> vice-président. Pour l'élection du Président, M. D. Traini attend des propositions des différents groupes. Pour le groupe socialiste et sympathisant, M. André Marendaz présente M. Alain Pellet. Pas d'autres propositions. Le vote se déroule à bulletins secrets.

**Résultat** : M. Alain Pellet est élu par 43 voix et 3 bulletins blancs.

M. Alain Pellet, nouveau Président du Conseil communal de Penthaz remercie l'assemblée de la confiance accordée et poursuit l'ordre du jour.

## **3. Renouvellement du bureau du Conseil communal.**

### **Election du (de la) 1<sup>er(e)</sup> vice-président(e).**

M. Alain Pellet, Président, attend des propositions. M. Eric Joseph propose, pour le groupe indépendant de Penthaz (GIP), M. Daniel Traini. Pas d'autres propositions. Le vote se déroule à bulletins secrets.

**Résultat** : M. Daniel Traini est élu par 43 voix et 3 bulletins blancs.

### **Election du (de la) 2<sup>e</sup> vice-président(e).**

M. Alain Pellet, Président, attend des propositions. M. Gilles Rochat propose, pour le groupe radical-libéral, M. Olivier Frossard. Pas d'autres propositions. Le vote se déroule à bulletins secrets.

**Résultat** : M. Olivier Frossard est élu par 41 voix, 2 bulletins blancs et 3 bulletins nuls.

### **Election d'un scrutateur et de son suppléant.**

Le vote à main levée, proposé à partir de ce moment, est accepté à l'unanimité.

Proposition de M. Gilles Rochat, pour le groupe radical-libéral :

. M. Gérald Santschy scrutateur et Mme Céline Guex, scrutatrice suppléante.

Pas d'autres propositions.

Ces deux personnes sont élues à l'unanimité, en remplacement des scrutateurs sortant du groupe socialiste et sympathisant.

#### **4. Nomination et assermentation de nouveaux membres du Conseil**

M. Alain Pellet, Président, attend les propositions des groupes pour repourvoir les sièges vacants.

- M. Gilles Rochat, pour le groupe radical-libéral, en remplacement de Mme I. Gay-Crosier, propose

M. Christoph Lötscher. M. Ch. Lötscher réside dans la Commune depuis décembre 1998 et prépare actuellement un master en magistrature.

Les conditions étant requises, M. Alain Pellet, Président, procède à l'assermentation de M. Christoph Lötscher qui est acclamé par l'assemblée.

- M. Eric Joseph, pour le GIP, en remplacement de M. Naïm Ben Khelifa, propose M. Claude Brocard.

M. Cl. Brocard étant absent pour des raisons professionnelles, il sera présenté et assermenté lors de la prochaine séance du Conseil communal au mois de janvier.

Le nombre de membres présents est maintenant de 47.

#### **5. Rapport de la commission des finances concernant le budget 2009 (préavis No 39-2008)**

M. Antonio Gatto, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances.

En voici quelques extraits :

« Ayant récemment approuvé le maintien du taux d'imposition communal à 77%, l'augmentation des recettes par rapport à 2008 sera essentiellement due à l'augmentation de la population, ce qui représente au total une augmentation des recettes budgétées d'env. Fr. 450'000.-.

Pour 2009 les charges prévues seront plus importantes que les revenus, ce qui représente un déficit global de Fr. 553'400.- qui sera prélevé sur le compte capital.

De nombreuses communes se trouvent dans une situation financière catastrophique notamment à cause de la progression incessante de la facture sociale. Pour notre commune, en 2009, cela représentera plus de Fr. 350'000.- d'augmentation et cela que nous tenions compte ou non de l'augmentation des habitants.

En outre, une nouvelle dépense due à l'introduction de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants), coûtera à notre commune environ Fr. 120'000.-.

En vue des grands chantiers qui vont démarrer et dans le but d'avoir un suivi professionnel, la Municipalité envisage de confier le suivi et la gestion de trois gros ouvrages (la COOP, la caserne des pompiers et le nouveau bâtiment Planzer), à un bureau d'architectes en collaboration avec les personnes responsables déjà mandatées. Ce qui conduit une dépense supplémentaire de CHF 123'000.-.

La Commission des finances unanime remercie la Municipalité et le Boursier communal pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget.

La gestion du ménage communal est optimale avec les moyens à disposition, les investissements budgétés sont pertinents et/ou proposés avec clairvoyance dans un souci de prévision et de prévention.

La planification détaillée des futurs investissements, permet d'avoir une vue à long terme et dans la mesure du possible de faire des choix prioritaires tout en ayant pour objectif de se maintenir aussi loin que possible du plafond d'endettement fixé à Frs. 20'000'000.- jusqu'en 2011. »

La discussion est ouverte.

M. Jean- Claude Andrey s'interroge quant au montant important de Fr. 120'000.- alloué à l'octroi d'un mandat à tiers temps au bureau d'architectes chargé de la gestion des trois gros travaux à venir au sein de la Commune (COOP, caserne des pompiers et bâtiment Planzer).

M. Yvan Rochat, Municipal, répond que la Municipalité a mandaté un bureau d'architectes afin de pouvoir s'appuyer sur des personnes possédant les compétences nécessaires au suivi de ces trois gros dossiers.

Une partie de cette somme est prévue pour le bureau d'architecte Rumley qui, en collaboration avec la Commission concernée, est chargé du contrôle des pré-travaux et de délivrer les permis. Bien entendu la Municipalité espère que ce montant ne sera pas utilisé dans son intégralité, mais étant donné la complexité des dossiers à traiter, elle préfère, pour ce faire, s'entourer des personnes les plus compétentes possibles.

M. J.- C. Andrey trouve que ce tiers temps est élevé par rapport à la somme budgétisée.

M. Y. Rochat, Municipal, déclare qu'il s'agit là des tarifs du bureau d'architectes. En outre, il n'est pas facile, à ce jour, de prévoir le temps réel que la personne va passer sur ces dossiers.

M. Jean-Claude Andrey signale encore qu'il serait intéressant qu'un rapport soit présenté au Conseil communal, dans le courant de l'année prochaine, sur les différents contrôles qui auront été effectués et les conclusions qui en auront découlé.

M. Yvan Rochat, Municipal, prend note de cette remarque.

M. André Marendaz se demande si la Municipalité ne devrait pas plutôt envisager d'avoir, par la suite, un bureau technique qui serait chargé de s'occuper de ces dossiers difficiles, éventuellement en association avec les trois communes environnantes ?

M. Yvan Rochat, Municipal, informe que c'est effectivement une volonté de la Municipalité.

Les communes de Penthalaz et de Cossonay-Ville quant à elles possèdent déjà un bureau technique et, dès le début 2009 Penthalaz effectuera les démarches afin d'avoir un bureau de référence avec lequel travailler.

Mme Sandrine Berthoud relève que la participation de la commune aux frais de déchetterie communale, engagés pour son exploitation, est de Fr. 54'000.- plus élevée qu'en 2007. Des améliorations vont-elles être apportées ou cela n'est-il qu'une augmentation des coûts ?

Elle note encore que la Commune va également payer Fr. 10'000.- pour l'élimination de ses déchets ce qui, au total, représente un montant de Fr. 64'000.-.

Mme S. Berthoud désirerait une explication.

M. Yvan Rochat, Municipal, apporte quelques précisions à ce sujet. Il est vrai que ce montant est en hausse. Jusqu'à présent Penthalaz bénéficiait de quelques « avantages » auprès de Valorsa, ce qui désormais ne sera plus le cas. D'autre part, Valorsa considère dorénavant les trois communes qui composent cette déchetterie intercommunale comme une entreprise à part entière.

L'augmentation de la population est également un facteur non négligeable dans la répartition des coûts.

M. Roland Jaeger demande si l'augmentation de ces frais aura une répercussion sur les heures d'ouverture de la déchetterie ?

M. Yvan Rochat, Municipal, apporte un complément d'information concernant les heures d'ouverture. Cette question, déjà débattue avec les deux autres communes, est pour l'heure toujours en suspens. A ce jour, la structure actuelle est conservée.

Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

### **Le Conseil communal de Penthalaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 39-2008, ouï le rapport de la Commission des Finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

#### **décide**

1. d'adopter le budget 2009 de la Bourse communale.

**Résultats du vote :** Le préavis est accepté par 46 voix et 1 abstention

### **6. Propositions individuelles**

M. André Marendaz remercie la Municipalité qui, pour faire suite à sa demande, a décidé d'engager un(e) apprenti(e) d'agent d'exploitation au service extérieur. Ces remerciements vont également au personnel du service extérieur qui sera chargé de la formation de cet(te) apprenti(e).

M.A. Marendaz annonce que M. Jean-François Perusset remplace, au sein de la Commission des Finances, M. Alain Pellet, nouveau Président du Conseil communal.

Concernant la Commission « Achat et vente de terrains et bâtiments », toujours pour le groupe socialiste et sympathisant, c'est M. Jean-Louis Dupuis qui remplacera M. Alain Pellet.

Mme Sandrine Berthoud demande que les membres de la Commission de gestion se réunissent quelques instants à l'issue de la séance.

M. Joël Cavat remarque qu'à plusieurs endroits à Penthaz, les trottoirs ne possèdent pas d'abaissement au niveau des passages piétons qui permettent de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (chaise roulante) et à celles avec des poussettes. Il encourage la Municipalité à étudier ce problème.

M. Frédy Mast, Municipal, a pris note de cette remarque.

M. J. Cavat signale également que la qualité du goudron utilisée à la route de la Vuy n'est pas bonne du tout. Il demande une information plus précise à ce sujet.

M. Frédy Mast, Municipal, le remercie pour cette pertinente remarque !

Il explique que c'est la même entreprise qui a goudronné le chemin des Fourches (où il n'y a pas de problèmes) et la route de la Vuy ! Toutefois, elle n'a pas utilisé le même procédé pour les deux, la route de la Vuy ayant un trafic plus léger (sans camions) que celle des Fourches.

Il a été décidé, dans l'attente d'une amélioration, de remettre les plots afin de freiner les voitures dans cette zone. Un nouveau point sera fait dans le courant du mois de mars 2009. Affaire à suivre.

M. Thierry Burnat demande si la réouverture des toilettes publiques situées à la Gare est prévue.

M. Frédy Mast, Municipal, répond que la Municipalité s'est approchée des CFF pour évoquer cette question, et il en est ressorti que celles-ci sont définitivement fermées.

Si la Commune en désire la réouverture, la totalité des frais d'entretien sera à sa charge.

M. André Marendaz suggère à la Municipalité de demandé aux CFF de faire enlever le pictogramme indiquant « WC ».

M. Gilles Rochat prend la parole pour rappeler que la tradition veut que les Conseillères et Conseillers fassent don du montant de leur dernier jeton de présence à une association. Pour cette année,

M. G. Rochat propose la garderie « La Chrysalide » à Penthaz.

M. André Marendaz fait remarquer qu'il n'a pas trouvé d'informations sur le site Internet de la Commune concernant cette garderie. Par contre il en a trouvé pour celle des « Petits Poussins » et a également vu qu'au budget 2009 un montant était prévu pour aider celle-ci.

Par conséquent, M. A. Marendaz précise qu'un complément d'information (heures d'ouverture, tarif, etc..) serait le bienvenu.

La parole est donnée à Mme Sylvette Grandchamp qui renseigne l'assemblée sur divers points concernant la garderie « La Chrysalide ».

Aucune d'autre proposition n'est formulée.

La proposition de M. Gilles Rochat, soumise au vote des Conseillères et Conseillers, est acceptée à l'unanimité.

Mme la Syndique prend la parole pour remercier les membres du Conseil communal pour leur confiance et leur soutien tout au long de cette année. Elle présente ses meilleurs vœux pour l'Année 2009 et invite chacune et chacun à partager la verrée offerte à l'issue de ce Conseil.

M. Alain Pellet donne encore quelques informations de la part du bureau du Conseil :

Tout d'abord, il remercie toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des votations du 30 novembre dernier.

D'autre part, si une Conseillère ou un Conseiller désire obtenir le détail de ses vacations, elle (il) peut en faire la demande auprès de la secrétaire du Conseil.

Il invite les membres de l'ancien bureau ainsi que ceux du nouveau bureau du Conseil à passer vers la secrétaire à l'issue de la séance.

Pour terminer il annonce, qu'étant donné que la Municipalité invite l'assemblée à la verrée qui suit, il offrira le verre de l'amitié lors de la prochaine séance du Conseil pour son élection.

M. Alain Pellet, Président, remercie la Municipalité, souhaite à l'assemblée de Bonnes Fêtes de fin d'année 2008 et clôt la séance à 21h56.

Le Président

A. Pellet

La secrétaire

C. Martin